

COMMUNE DE SOLIGNAT
COMPTE RENDU SEANCE DU 11 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze du mois de mai à 11 h 00 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude DABERT, Maire.
La séance a été publique.

Présents : Mmes et MM. DABERT Jean-Claude, JACOB Chantal, PELISSIER Alain, PASTRE Annie, BARROT Jean-François, DESSAIGNE Marc, FREITAS Manuel, PEGAS Paulo, MALLET Philippe et ANGLARET Pascal

Absent excusé :

Mme Annie PASTRE a été élu secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

OBJET DE LA DELIBERATION : EPF SMAF – TRANSFERT DES PARCELLES EN STOCK

L'EPF SMAF a envoyé un courrier concernant l'état des parcelles en stock acquises pour le compte de la commune de Solignat et dont le portage financier est terminé. Etant donné que l'EPF SMAF n'est habilité à porter des fonciers que pendant la durée de l'amortissement, il doit donc transférer à la commune de Solignat les parcelles suivantes :
D 645 – D 918 – D 919 – D 921 – D 922 ET D 924.

N'ayant aucune observation à faire, nous attendons le décompte définitif et la régularisation du transfert en pleine propriété.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
La séance est levée à 11 heures 15 minutes